

COMMUNE DE NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg Chef-lieu

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 14

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du : 16 octobre 2012

Sous la présidence de M. Jean-Charles GANGLOFF, Maire

Membres présents :

M. HUCK, M. WURTZ, M. BAEHREL, adjoints
Mme HEILIG, M. VIX, M. SCHNITZLER, M. FAVIER, Mme FENU,
M. LORENTZ, Melle MULLER, M. WICKER, M. LANG,
M. SCHOTTER

Membre absent excusé : M. AMANN

1) Nombre et répartition des sièges du Conseil Communautaire de la future communauté de communes fusionnée

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de la fusion des Communautés de Communes Ackerland et du Kochersberg, l'ensemble des communes doit se prononcer sur le nombre total de sièges du futur Conseil Communautaire et les modalités de répartition de ces sièges entre les communes membres.

Il rappelle que les statuts de la communauté de communes issus de la fusion prévoient que chaque Commune soit représentée au Conseil Communautaire à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche entamée de 500 habitants.

La population à prendre en compte est la population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2012 pour chaque commune (population légale de 2009 – INSEE).

Compte tenu de ces éléments, la répartition des sièges au Conseil Communautaire serait la suivante :

COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS	NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	
		Titulaires	Suppléants
BERSTETT ET ASSOCIES	2 287	5	5
DINGSHEIM	1 305	3	3
DOSENHEIM-KOCHERSBERG	240	1	1
DURNINGEN	637	2	2
FESSENHEIM-LE-BAS	510	2	2
FURDENHEIM	1 198	3	3
GOUGENHEIM	553	2	2
GRIESHEIM SUR SOUFFEL	1 142	3	3
HANDSCHUHEIM	299	1	1
HURTIGHEIM	503	2	2
ITTENHEIM	2 071	5	5
KIENHEIM	600	2	2
KUTTOLSHEIM	657	2	2
NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM	788	2	2
PFETTISHEIM	780	2	2
PFULGRIESHEIM	1 273	3	3
QUATZENHEIM	824	2	2
ROHR	279	1	1
SCHNERSHEIM ET ASSOCIES	1 310	3	3
STUTZHEIM-OFFENHEIM	1 468	3	3
TRUCHTERSHEIM-BEHLENHEIM	2 900	6	6
WILLGOTTHEIM-WOELLENHEIM	1 086	3	3
WINTZENHEIM-KOCHERSBERG	323	1	1
WIWERSHEIM	807	2	2
TOTAL	23 840	61	61

Après délibération, le Conseil municipal **approuve, à l'unanimité**, sur la base du tableau ci-dessus le nombre et la répartition des sièges au Conseil Communautaire de la communauté de communes qui sera issue de la fusion des Communautés de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland.

2) Vente ancien presbytère à ITTLENHEIM

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les diverses étapes et les décisions des 2 août, 16 novembre 2011 et 20 juin 2012 prises pour la mise en vente de l'ancien presbytère à ITTLENHEIM et informe les conseillers qu'un couple avec quatre enfants est intéressé par l'acquisition pour un projet d'habitation.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de vendre le bien cadastré : Commune d'ITTLENHEIM

Section 1 Parcelle 244/19 avec 4,86 ares de terrain

au prix de 185.000 €

à KNAPP Thierry et SIMONET Marianne domiciliés à NEUGARTHEIM 1, les Hauts du Kochersberg.

Il autorise le Maire à signer l'acte de vente à intervenir auprès de Me LIMON notaire à Truchtersheim ainsi que tous les documents s'y rapportant.

3) Cession à la commune – rétablissement limite et voie d'accès

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la décision du 28 février 2012 du conseil d'acquérir à l'euro symbolique une partie détachée du bien de l'ancien foyer rural, cadastrée provisoirement section 1 n° 3/19 avec 0,64 are pour une voie d'accès ainsi qu'une partie située à l'avant n° 2/19 avec 0,11 are pour rétablir la limite.

Afin de pouvoir procéder à la régularisation des actes notariés, au vu du Procès-Verbal d'Arpentage définitif,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité, d'acquérir à l'Euro symbolique les biens cadastrés :

Section 1 n° 240 avec 0,11 are et n° 241 avec 0,64 are de sol

de l'Association de la Jeunesse Agricole du Bas-Rhin et Culture Populaire dont le siège est à Strasbourg 27 rue des Juifs,

et autorise le Maire à signer les actes notariés chez Maître LIMON notaire à Truchtersheim chargé de leur rédaction.

4) Participation au spectacle des maternelles : subvention à la coopérative scolaire

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'au lieu du cadeau de Noël destinés aux enfants de maternelle, les écoles ont décidé en 2012 un spectacle de contes présenté à l'école de Willgottheim, pour lequel une participation de 200 € de chaque commune est demandée.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, décide à l'unanimité, d'accorder une aide d'un montant de 200 € à la Coopérative Scolaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal pour la classe de maternelle.

5) Désignation des délégués locaux du CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers l'adhésion depuis le 1^{er} juillet 2008 par la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS) qui propose des prestations sociales destinées au personnel communal.

Les collectivités adhérentes, conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement du CNAS, désignent un délégué représentant le collège des élus et un autre représentant le collège des bénéficiaires, qui sera un interlocuteur chargé d'assurer le relais et les échanges de correspondances.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- M. Jean-Marie HUCK, délégué représentant le collège des élus

- Mme Geneviève ROTH, déléguée représentant le collège des bénéficiaires.